



# AVIS DE COURSE

## COUPE INTERNATIONALE DE PRINTEMPS 2012

BISCARROSSE-LATECOERE du 14 au 20 avril 2012

**CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE**



### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règle de Classe et de Jauge en vigueur et le règlement sportif Promotion Optimist 2011-2012.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

- 2.1 Il sera fait application du «Règlement de publicité de la Fédération Française de Voile» conforme aux dernières dispositions du Code de Publicité ISAF pour la catégorie C.
- 2.2 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe OPTIMIST selon les conditions suivantes :
  - Aux coureurs résidant en France, licenciés FFV, des catégories D1, D2, D3 et benjamins qualifiés nés avant 2003.
  - Aux coureurs de nationalité étrangère nés avant 2003.
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge et de conformité
  - être en règle de la cotisation de Classe

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- 3.3. La Coupe Internationale de Printemps 2012 est l'épreuve sélective des délégations françaises pour les Championnats d'Europe 2012 individuels et par équipes.

**Le nombre de participants étrangers dans la catégorie D1 sera proportionnel au nombre de coureurs français dans cette même catégorie, avec toutefois un maximum de 100.**

**L'autorité organisatrice se réserve le droit de répartir les coureurs étrangers en dehors du quota dans les catégories minimales D2 et D3.**

3.4. Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne disponible sur le site dédié à la CIP :

**<http://cip2012.jimdo.com/>**

**LES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT A ACQUITTER SUR PLACE AU MOMENT DE LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS, PAR CHEQUES OU ESPECES .**

3.5. Les inscriptions seront définitivement closes le 7 avril 2012

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

**Montant 50 euros jusqu'au 31 mars 2012**

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 les inscriptions seront majorées de 20 euros**

**Remboursement :**

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

#### **5. GROUPES**

S'il y a plus de cent concurrents inscrits dans une catégorie, les concurrents pourront être répartis en groupes ou en poules. La répartition dans les groupes du 1<sup>er</sup> jour se fera sur la base du CNICO publié 48 heures avant le jour de début de la régata.

#### **6. PROGRAMME**

**6.1. Confirmation des inscriptions :**

**14 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h**

**15 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h**

**16 avril de 9h à 12h**

**6.2. Jours de course :**

Date Heure du 1er signal d'avertissement

Lundi 16 avril 2012 - 14h30 - 1er signal d'avertissement – courses à suivre

Mardi 17 avril 2012 - 11h00 - 1er signal d'avertissement – courses à suivre

Mercredi 18 avril 2012 - 11h00 - 1er signal d'avertissement – courses à suivre

Jeudi 19 avril 2012 - 11h00 - 1er signal d'avertissement – courses à suivre

Vendredi 20 avril 2012 - 11h00 - 1er signal d'avertissement – courses à suivre

**6.3. Jauge et contrôle**

**14 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h**

**15 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h**

**16 avril de 9h à 12h**

Chaque bateau doit produire un certificat de jauge et de conformité valides.

**6.4. Cérémonie d'ouverture**

Lundi 16 avril 2012 à 19h00 sur le site de Latécoère, suivie d'un apéritif d'accueil.

#### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la prescription fédérale.

#### **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes avec ou sans portes



**CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE**

## 9. CLASSEMENT

- 9.1. Le système de classement de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.  
9.2. Le nombre minimum de courses dans une série pour que l'épreuve soit validée est de 3.  
9.3. Si 4 courses ou plus ont été validées le plus mauvais score sera retiré  
Si 9 courses ou plus ont été validées les deux plus mauvais scores seront retirés  
Si 13 courses ou plus ont été validées les trois plus mauvais scores seront retirés.  
9.4. En cas d'égalité de points, il sera fait application du système ISAF annexe A 8.

## 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

## 13. PRIX

Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie seront récompensés. Remise des prix après la régata.

## 14. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légale, autorise tacitement l'autorité organisatrice, le Centre Nautique Biscarrosse Olympique, Promotion OPTIMIST, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou caméramans à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée « COUPE INTERNATIONALE DE PRINTEMPS OPTIMIST 2012 » à laquelle le coureur participe de son plein grès. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnités compensatoire pour son droit à l'image.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires (hébergement, accès à Biscarrosse, etc...) veuillez consulter le site :

<http://cip2012.jimdo.com/>

Pour contacter l'organisation :

**CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE**  
**1427 AVENUE PIERRE GEORGES LATECOERE**  
**40600 BISCARROSSE**

[cnbiscarrosse@gmail.com](mailto:cnbiscarrosse@gmail.com)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012

Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70.5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new

rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and

shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice

board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for

competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the

sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile

website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior

written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board

during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri

Bocquillon, 75015 Paris